

Aux parents d'élèves demi-pensionnaires  
de l'école Sainte Mathilde et du collège Saint Martin,

**Objet : Mise en application de la loi EGalim**

Madame, Monsieur,

La loi EGalim prévoit depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019 que les services de restauration scolaire en France – de la maternelle au lycée – proposent régulièrement un menu végétarien ; C'est-à-dire un menu unique (ou un menu alternatif dans le cas où plusieurs menus sont proposés) à base de protéines végétales pouvant également comporter des œufs ou des produits laitiers.

Notre service de restauration scolaire est organisé pour proposer un plat de résistance unique du fait de contingences organisationnelles liées à la taille de ce service (450 repas/jour), mais aussi plus généralement du fait même de notre projet de restauration collective. Les menus sont adaptés pour quelques unités d'élèves dans le cas de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou de préceptes religieux.

La mise en application de cette loi pose de nombreuses questions en terme d'organisation, de coût et de projet. Nous avons étudié au mois de novembre les modalités d'application de cette loi, en analysant les deux premières expériences et en tenant compte des remarques qui nous ont été faites.

Ainsi, la mesure « menus végétariens » prévue par la loi EGalim sera mise en œuvre comme suit à compter de janvier 2020 :

- Service d'un menu végétarien 1 fois/quinzaine qui correspond en ce cas au menu principal (une viande est proposée pour les élèves qui le souhaitent).
- Le menu végétarien est servi sous forme d'un menu à thème.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le directeur,



Cédric GUIGNARD